



À LA MERCI DE L'ÉTAT TURC ?

LE citoyen belge Bahar KIMYONGÜR est –à nouveau– l'objet d'un mandat d'extradition lancé par la Turquie. Ce mandat de capture international lui a été signifié en Espagne (où il passait quelques jours de vacances).

Appréhendé par la police à Cordoue le 17 juin –devant son épouse et ses deux enfants–, il a été remis en liberté sous caution et autorisé à rentrer en Belgique où il doit désormais rester à la disposition des autorités judiciaires espagnoles –lesquelles vont statuer sur son sort dans les semaines à venir. À défaut de comparaître, B. Kimyongür ferait l'objet d'un mandat de capture immédiat...

Quelles sont les accusations lancées contre Kimyongür ? «Être le dirigeant d'un mouvement terroriste, le DHKP-C»; «avoir menacé et attaqué le ministre des Affaires étrangères» Ismail Cem, lors de son audition devant le Parlement européen; «avoir participé à une grève de la faim, en solidarité avec un prisonnier du DHKC»...

Les autorités turques accusent donc Bahar Kimyongür d'être le dirigeant d'une organisation qualifiée de «terroriste» par les États-Unis et l'Union européenne, à la demande de la Turquie...

Or, en Belgique, deux tribunaux ont affirmé le contraire (à savoir la Cour d'Appel d'Anvers [le 7 février 2008], puis la Cour d'Appel de Bruxelles [dans un Arrêt définitif rendu le 23 décembre 2009]).

Deuxième élément «à charge» : Kimyongür aurait «menacé et attaqué le ministre des Affaires étrangères turc, Ismail Cem»... Or, un document filmé, tourné le 28 novembre 2000 dans le grand auditoire du Parlement européen, prouve le caractère parfaitement mensonger de ces assertions.

Certes Bahar Kimyongür y interrompt quelques instants le discours du ministre turc. Certes Kimyongür lance en direction des parlementaires plusieurs dizaines de tracts tout en criant sa solidarité avec les prisonniers politiques qui, en Turquie, mènent depuis des semaines une grève de la faim pour dénoncer leurs conditions atroces d'enfermement. Certes.

Mais ces gestes révoltés ne constituaient en aucune manière ni des menaces, ni des attaques contre la personne du ministre des Affaires étrangères.

C'est d'ailleurs ce qu'a formellement convenu, le 4 juillet 2006, la Chambre d'Extradition de la Haye. À ce propos, le juge précisera qu'il s'agissait d'une «démonstration» (au sens de «protestation non délictueuse»), en aucun cas une menace ou une agression à l'égard du ministre turc.

Dans leurs attendus, les juges néerlandais prendront même la peine d'insister : non, «interpeller un ministre sur les conditions de détention dans les prisons n'est pas un acte coupable».

Ni, ultime accusation portée, «marquer sa solidarité, avec un prisonnier en grève de la faim» –en l'occurrence İlhan Yelkovan lequel avait entamé un jeûne de la mort pour protester contre son maintien en isolement dans la prison de Hambourg.

Qu'y aurait-il eu à redire à propos de cette solidarité, du point de vue pénal ?

Absolument rien.

POURQUOI ?

arrêté en Espagne afin d'être livré à la Cour de Sûreté turque ? Nous savons tous pourquoi les faits se sont ainsi déroulés. Nous le savons pertinemment.

Pour un crime ? Bahar n'a commis aucun crime. Pour un délit ? Bahar n'a commis aucun délit. Pour une infraction pénale ? Bahar n'a commis aucune infraction. Sauf à considérer la vérité comme une infraction. Sauf à considérer que prononcer une vérité trop «vraie» est un délit. Sauf à considérer qu'énoncer une vérité dans sa radicalité est un crime. C'est ce que considèrent, sans nul doute, les autorités d'Ankara.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les conditions de détention effroyables dans les prisons turques, Kimyongür doit être –pour Ankara– définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer l'impunité dont les généraux turcs ont toujours bénéficié malgré leurs crimes de masse, Kimyongür doit –pour Ankara– être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les assassinats de syndicalistes soucieux de défendre le peuple ouvrier, Kimyongür doit –pour Ankara– être définitivement bâillonné.

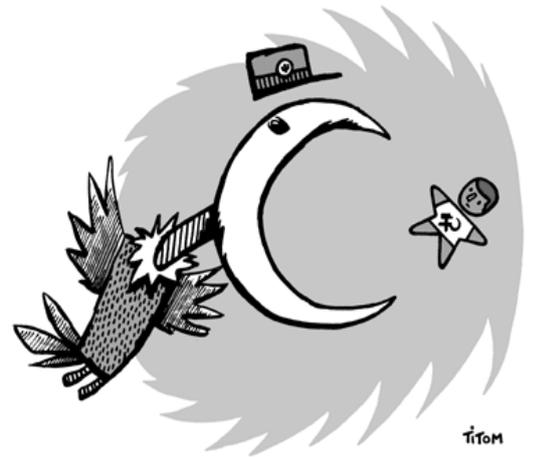
Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer les atteintes au droit de la presse et l'incarcération de centaines de journalistes honnêtes, Kimyongür doit –pour Ankara– être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer la sale guerre menée contre le peuple kurde, Kimyongür doit –pour Ankara– être définitivement bâillonné.

Parce que Bahar n'a jamais cessé de dénoncer la collusion entre les gouvernements turcs et les États-Unis, leur collaboration parfaite dans les nouvelles aventures impérialistes, Kimyongür doit –pour Ankara– être définitivement bâillonné.

Sans parler du courage dont Bahar aura fait preuve à contre-courant des grands médias : éclairer l'opinion progressiste sur la réalité du conflit en Syrie –un conflit où le gouvernement Erdoğan apporte un appui politique, logistique et militaire aux forces combattantes islamistes les plus hystériques.

Sans parler des manifestants d'Istanbul, d'Izmir et d'Antakya pour lesquels Kimyongür continue d'appeler à la solidarité.



**Chacun peut imaginer
ce qui attend Bahar Kimyongür
s'il est remis entre les mains
des bourreaux dont il dénonce les crimes...
Les autorités belges doivent tout faire pour protéger
notre compatriote et empêcher que l'Espagne ne l'extrade vers la Turquie**

UN GESTE UTILE

Pour contribuer au paiement des frais d'avocats et des déplacements à Madrid que B. Kimyongür sera obligé d'effectuer, nous vous invitons à verser une aide financière sur le compte du CLEA
BE47 3630 0542 6380
avec, comme message, «Solidarité Bahar !»

www.leclea.be

Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association